

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LES ENJEUX DE LA STRUCTURATION DE FILIÈRES TERRITORIALISÉES

Les cahiers pro de DEFIBIO, n°3, octobre 2023



Cette note montre en quoi la territorialisation des filières peut être un levier du développement et pérennisation de l'agriculture biologique dans le contexte actuel de multiplication des aléas.

L'agriculture biologique face à ses enjeux de développement

Avec plus de 13 500 agriculteurs en bio, 20% de la SAU et plus de 3 000 opérateurs de la transformation et distribution certifiés en 2022, l'Occitanie est la première région française en termes de développement de l'agriculture biologique. Ce résultat est le fruit d'une évolution très rapide, avec un nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique multiplié par deux entre 2015 et 2021 et une croissance comparable du nombre de transformateurs et distributeurs bio dans la même période. Cependant, les deux dernières années ont été marquées par une baisse de la

consommation de produits issus de l'agriculture biologique et un ralentissement des conversions d'exploitations agricoles, observées à l'échelle régionale comme nationale. Cette tendance intervient dans un contexte plus général de multiplication des aléas : la succession d'années exceptionnelles du point de vue climatique témoigne du bouleversement en cours et s'ajoute également une forte inflation, avec une hausse des coûts de production que connaissent aussi bien les agriculteurs que les opérateurs des autres maillons des filières. Tous ces aléas interrogent l'agriculture biologique dans sa capacité à susciter un développement agricole et territorial harmonieux.

Nous faisons l'hypothèse que la (re-)territorialisation des filières est un levier essentiel pour que l'agriculture biologique maintienne sa place parmi les moteurs de ce développement, et ce pour quatre raisons.

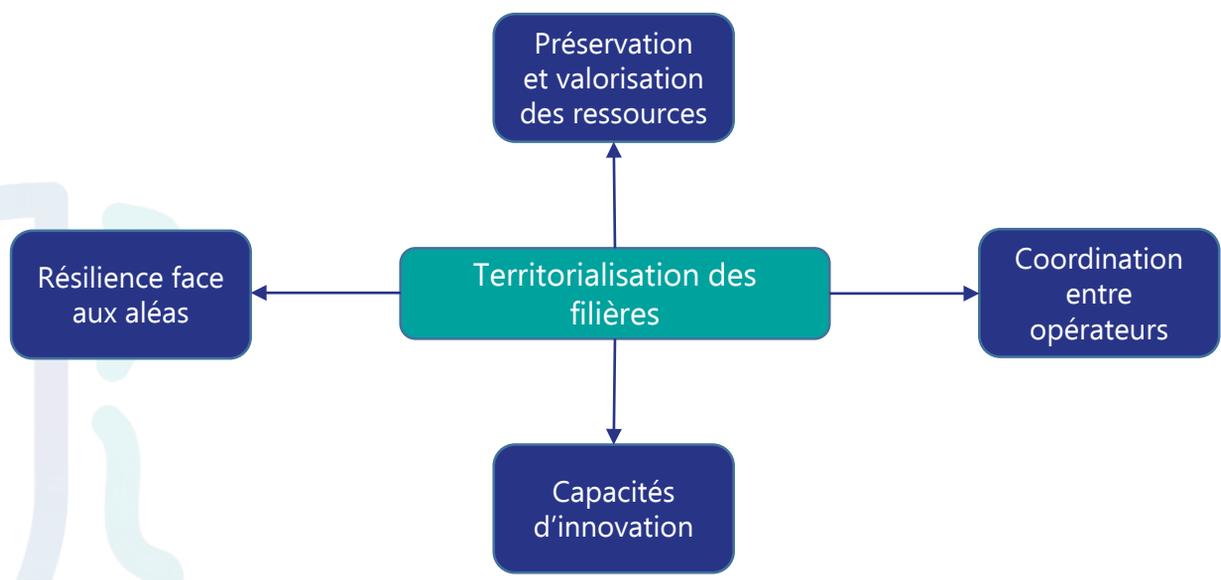


Figure: Intérêts de la territorialisation pour le développement de l'agriculture biologique



Préservation et valorisation des ressources

Premièrement, en concevant celle-ci comme un renforcement de l'ancrage territorial, la (re-)territorialisation implique une mobilisation accrue des ressources écologiques, sociales et économiques du territoire. La structuration de filières biologiques territorialisées peut ainsi contribuer à un effort accru de préservation et de valorisation des ressources territoriales et donc à la transition agroécologique du système agri-alimentaire.

Coordination entre opérateurs

En deuxième lieu, la (re-)territorialisation des filières peut également renforcer l'instauration de relations de confiance, la capacité de coordination verticale (tout au long de la filière) et horizontale (entre acteurs du même maillon) et finalement d'action collective des acteurs de l'agriculture biologique ainsi reliés (producteurs, transformateurs, intermédiaires, metteurs en marché, organismes d'appui, collectivités locales...). Selon nous, la (re-)territorialisation doit donc être comprise comme un processus de renforcement et d'institutionnalisation des interactions entre les acteurs des filières concernées. Elle peut d'abord être nourrie par la relocalisation d'une partie ou de l'intégralité des filières - ce rapprochement géographique des opérateurs facilitant la répétition de leurs relations, rencontres, discussions... Ensuite, la définition et l'établissement de contrats cadrant les interactions peut être un complément facilitateur.

Capacités d'innovation

Troisièmement, dans le contexte d'aléas et contraintes marqués que connaissent les acteurs des filières biologiques (déséquilibres de marché, changement climatique, hausse des coûts de production), le renforcement de la territorialisation pourrait être à même de renforcer leur résilience. L'établissement de relations commerciales plus stables, notamment via des accords pluriannuels, et plus équitables en termes de répartition de la valeur ajoutée, renforce la capacité de résistance aux chocs extérieurs. C'est aussi la construction des attributs de la qualité du produit qui est en jeu, fondée sur le mode de production biologique certifié, mais aussi sur d'autres dimensions négociées entre acteurs. La territorialisation peut ainsi déboucher sur la mise en avant de qualités territoriales spécifiques, exprimées dans des cahiers des charges et dans la communication aux consommateurs, en sus des attributs du label AB. Si ces derniers sont aujourd'hui bien sensibilisés aux produits locaux, leur consentement à payer un premium de prix, permettant de rémunérer correctement chacun des maillons de la filière, demeure cependant un enjeu.

Résilience face aux aléas

Enfin, un renforcement de la capacité d'innovation, tant organisationnelle que technique, du système d'acteurs qui compose ces filières, peut également être attendu de la (re-)territorialisation. Il s'agit ici de se doter collectivement des capacités à faire face aux aléas et aux nouvelles contraintes, à réduire les coûts de coordination et à créer de la valeur. En particulier, la construction d'instances de concertation et de régulation *ad hoc* permet de trouver des ajustements face aux problèmes rencontrés, dont certains sont spécifiques à l'agriculture biologique (qualités et rendements davantage variables, par exemple) et de générer des apprentissages au croisement des savoirs et des contraintes des uns et des autres. La réalisation de ces apprentissages collectifs est vectrice d'une meilleure adaptation aux conditions locales, une nécessité majeure pour faire face aux effets des changements globaux. Elle permet aussi de penser un bon couplage entre des innovations réalisées aux différents maillons de la filière, comme par exemple lorsqu'un nouveau mode de culture est pensé en articulation avec un nouveau process de transformation, permettant de créer de nouveaux produits et de toucher de nouveaux consommateurs.



De nouveaux modes d'organisation à trouver

Une telle (re-)territorialisation relève du défi : celle-ci ne correspond pas aux modes habituels d'organisation des filières. Sa genèse est souvent difficile, car les acteurs des filières d'un même territoire se connaissent généralement très peu et les ressources disponibles pour élaborer des filières complètement territorialisées, de l'amont à l'aval, sont souvent mal connues. La mise en relation et la création de la confiance entre opérateurs non familiers demandent une inscription dans un temps généralement long. La mise en relation d'opérateurs d'un même territoire ne suffit pas ; il est également nécessaire de construire une vision partagée des intérêts de la coopération, puis de trouver un équilibre délicat entre coopération et concurrence. En outre, cet équilibre fragile peut être ensuite remis en cause. En particulier, les filières territorialisées peuvent être déstabilisées par des tendances s'exprimant aux échelles nationales et globales sur lesquelles elles n'ont pas de prise.

Petite histoire de l'agriculture biologique

C'est au début du XX^{ème} siècle que les pères de l'agrobiologie (Steiner, Müller, Howard, Rusch ou Fukuoka) s'interrogent sur la certitude d'un progrès systématique lié à l'adoption de nouvelles techniques. Tous remettent en cause la nécessité d'une fertilisation chimique et proposent d'autres approches, en particulier l'observation de la nature et la mise en valeur des savoir-faire paysans, et constituent ainsi les fondements de l'agriculture biologique. En France, à partir des années 1950, avec la création du Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Ouest, puis de Nature et Progrès en 1964, cette démarche s'organise, notamment autour de cahiers des charges privés. S'en suit une phase d'institutionnalisation, marquée par un cahier des charges public et un signe officiel de qualité dans les années 1980, puis par un processus de codification à l'échelle européenne à partir des années 1990. L'agriculture biologique est ainsi définie comme une agriculture liée au sol, sans intrants de synthèse ou OGM, respectant l'environnement et la santé humaine, animale et végétale. Les travaux de recherche montrent généralement l'effet bénéfique des pratiques adoptées sur la fertilité du sol, et plus globalement sur l'environnement, en particulier la biodiversité et les paysages, mais aussi sur le bien-être animal. Ils notent aussi que les effets de l'agriculture biologique sont plus ou moins bénéfiques selon les situations, et, dans certains cas, l'interrogent comme outil prioritaire de la transition agro-écologique. Enfin, en dépit de la normalisation de l'agriculture biologique (le cahier des charges bio européen apportant une base commune et une définition précise des pratiques autorisées en bio), le développement de ce mode de production continue de recouvrir une hétérogénéité de pratiques, aussi bien dans les fermes que dans les modes de transformation et de commercialisation, induisant des débats sur les formes d'agriculture biologique à développer et soutenir.



Pour en savoir plus : <https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/quest-ce-que-lagriculture-biologique/>



Les auteurs de la note

Stéphane Fournier (Institut Agro Montpellier, UMR Innovation)
Marie-Odile Nozières-Petit (INRAE, UMR Selmet)
Amélie Berger (Ocebio)
Marie-Benoît Magrini (INRAE, UMR AGIR)
Ronan Le Velly (Institut Agro Montpellier, UMR Innovation)

L'importance des soutiens extérieurs

L'activation ou la création des ressources nécessaires au fonctionnement de ces filières ne sont donc pas choses aisées. Des producteurs aux distributeurs en passant par les transformateurs, les opérateurs insistent en conséquence sur l'importance du soutien extérieur (pouvoirs publics, chambres consulaires, associations professionnelles...), assurant à la fois une mise à disposition de moyens et une fonction d'intermédiation essentielle. Les projets alimentaires territoriaux animés par les collectivités territoriales

peuvent à cet égard offrir un espace intéressant pour générer des rencontres et envisager la création de synergies entre acteurs des filières biologiques.

Du fait de cette complexité, les chemins d'impacts, sur les plans tant sociaux qu'économiques ou environnementaux, de ces filières biologiques territorialisées demeurent mal connus. Leur caractérisation et évaluation peut constituer un outil sur lequel s'appuyer pour accompagner la croissance ou l'essaimage des projets. C'est avec cet objectif que vont travailler, dans les prochaines années, les partenaires du projet DEFIBIO.

Que retenir ?

- La (re-)territorialisation des filières peut être définie comme un processus de renforcement et d'institutionnalisation des interactions entre les opérateurs des filières d'un territoire
- Ce processus peut soutenir la préservation et valorisation des ressources, la coordination entre opérateurs, les capacités d'innovation et la résilience face aux aléas
- Ce processus implique de nouveaux modes d'organisation et nécessite des soutiens extérieurs

Pour aller plus loin

Le Velly R., Chazoule C., Crosnier M., Désolé M., Fournier S. (2021). Comment « faire SYAM » ? Observation de trois circuits alimentaires territorialisés. *Sociologies pratiques*, 43, 129-137

Martin, M., & Tanguy, C. (2018). Proximités et construction d'une stratégie collective: application au cas de deux filières agroalimentaires. *Géographie Économie Société*, 20(4), 423-447.

Pour citer ce document : Fournier S., Nozières-Petit M-O., Berger A., Magrini M-B. Le Velly R., 2023, Agriculture biologique : les enjeux de la structuration de filières territorialisées, *Les cahiers pro de DEFIBIO*, 3, programme TETRAE Occitanie.

Plus d'informations sur le site internet DEFIBIO: <https://www.interbio-occitanie.com/projet-defibio>

Crédits photos : INRAE

<https://www.tetrae.fr/les-projets/defibio>

Le projet DEFIBIO est cofinancé par :

Le projet DEFIBIO est copiloté avec :